

CESU Prise en charge experte des syncopes et autres pertes de connaissances brèves

Code CPF :
Code RNCP :



MEDECINE



DUREE : 1 an

DATE(s) : Du 16 au 25 mars 2020

LIEU : Campus Santé Marseille

COÛT/TARIF (PAR AN) :

419 euros Net de taxe Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION : 7 jours d'enseignements et un stage pratique

SUIVI ET EVALUATION : Oral, écrit, stage. 1 session.

SANCTION DE LA FORMATION :
Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :

Pour les médecins : avoir achevé ou être en cours de DES de médecine générale, DES de médecine interne, DES de gériatrie, DES de médecine d'urgence, DES de médecine cardiovasculaire, DES de neurologie

Pour les infirmières de pratique avancée ou les IDE : sur dérogation (implication passée, en cours, ou prévue dans une unité / structure prenant en charge des patients avec perte de connaissance brèves requise)

OBJECTIF :

En adéquation avec les directives européennes, permettre aux médecins et à certains auxiliaires médicaux d'acquérir une compétence permettant de prendre en charge de façon experte les pertes de connaissance brèves (au mieux, diriger ou participer à l'activité d'une unité de syncopes)

PUBLIC CONCERNE : Médecins, Médecins en formation (3^e cycle des études médicales), Infirmières de pratique avancée, Infirmières de pratique avancée en formation et Infirmières DE : sur dérogation

THEMES ABORDES :

Epidémiologie / Physiopathologie des syncopes, Prise en charge initiale - Prise en charge en service d'urgences - Critères d'hospitalisation, Examens complémentaires pour l'exploration des syncopes, Les examens biologiques en relation avec les pertes de connaissance, Evaluation du système nerveux autonome, Diagnostic différentiel entre syncope et autres troubles de la conscience brefs - Pseudo syncopes psychogènes Aspects psychiatriques - Traitement des syncopes, Pertes de connaissance et hypoxie - Pertes de connaissance et activités sportives, Implications professionnelles et d'aptitude, Cas particulier du sujet âgé, Structuration d'une unité de syncope (rôle respectif des médecins et auxiliaires médicaux) - Recueil des données - Constitution d'une base de donnée

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux et travaux dirigés

Responsable de la formation :

Professeur Jean-Claude DEHARO - Professeur Régis GUIEU - Professeur Pierre MICHELET

Profil des intervenants :

Professeur des Universités - Praticien hospitalier et intervenants professionnels

Renseignements et inscriptions

Téléphone :

04 91 38 65 90

magali.aurejac@ap-hm.fr

Taux de satisfaction : en cours

Taux de réussite : en cours

Taux d'insertion : en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap